

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 17 Décembre 2014

3 - ETUDES GENERALES

3.1 - Enquête publique portant sur les Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT) : avis du SMTC

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET (pouvoir à M. Carneiro à compter du point 13), DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE (pouvoir à Mme Marti à compter du point 11), MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. GRASS, MOUDENC, & RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

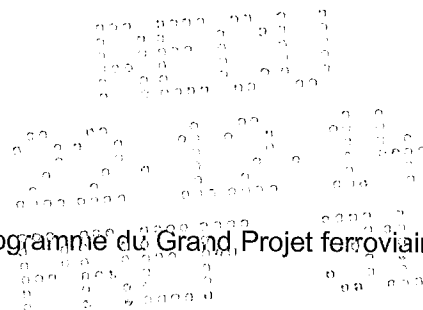
Etaient présents :

MM. BACOU & LERY (pouvoir à M. Bacou à compter du point 4.1).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.



Contexte

Les trois opérations de la première phase du programme du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) :

- lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax (LN),
- aménagements ferroviaires de la ligne existante au Sud de Bordeaux (AFSB),
- **aménagements ferroviaires de la ligne au Nord de Toulouse (AFNT),**

font l'objet de trois Enquêtes d'utilité Publique en cours. (du mois d'octobre au mois de décembre 2014 – prolongation jusqu'au 7 janvier).

AFNT : une opportunité pour le territoire Nord de Toulouse Métropole

Les enjeux et opportunités de ce projet pour structurer le territoire qu'il traverse ont conduit Toulouse Métropole à élaborer un « Plan Guide de développement du Territoire Nord ».

Le plan guide confirme l'opportunité d'un maillage du territoire Nord grâce :

- aux projets d'infrastructures que sont le Boulevard Urbain Nord (BUN) à l'Est et les Aménagements Ferroviaires du Nord de Toulouse (AFNT) à l'Ouest,
- à l'aménagement de 3 transversales, reliant ces deux infrastructures.

L'accessibilité du territoire Nord, et notamment de ses zones résidentielles existantes, se trouvera ainsi renforcée grâce à une politique de rabattement tout mode vers les nouvelles gares, conçues comme de véritables pôles d'échanges, favorisant un report modal vers une offre TER cadencée au ¼ d'heure.

Une stratégie d'axe et sa déclinaison sur les pôles d'échanges autour des haltes

Un travail conjoint Toulouse Métropole, Europolia, SMTC a permis de définir une stratégie d'axe basée sur une analyse du territoire et définissant le rôle de chacune des gares selon des critères d'accessibilité TC ou VP et de potentiel de développement urbain à proximité.

Ce travail a fait émerger l'opportunité de créer un nouveau pôle d'échange à Lespinasse qui jouit d'un positionnement privilégié en terme d'accessibilité en voiture (depuis l'A 62 à l'Est et depuis le bassin Nord-Ouest par le pont de Gagnac).

Les hypothèses d'organisation du réseau de transport à l'horizon cible

En cohérence avec la réflexion de territoire portée par Toulouse Métropole, le SMTC a travaillé sur une projection de l'organisation du réseau TCU à l'horizon de mise en service des infrastructures BUN et AFNT et de réalisation des opérations de développement urbain ambitionnées sur ce territoire.

Ce schéma repose sur les principes suivants :

- Maintien de la desserte des pénétrantes (route de Paris, route de Fronton & route de Launaguet),
- Optimisation des itinéraires pour profiter de l'infrastructure BUN,

- Possibilité de rabattement sur les gares TER pour les communes,
- Amélioration du maillage pour assurer la transversalité entre territoires.

Deux pôles d'échanges jouent un rôle de rabattement majeur :

- Le pôle de Fenouillet car il est situé à proximité d'équipements commerciaux et de loisirs qui permettent d'optimiser l'offre de bus en cumulant des fonctions de desserte et de rabattement,
- Dans une moindre mesure, le pôle de Lespinasse accessible à la fois depuis l'Ouest et depuis l'Est.

En l'absence d'une halte à Lespinasse, la halte de Fenouillet risquerait d'être utilisée par les automobilistes pour se rabattre en voiture et l'encombrement des voiries d'accès nuirait alors à l'efficacité des bus.

Avis du SMTC

La procédure d'enquête publique en cours constitue une opportunité pour le SMTC d'exprimer ses attentes sur les aspects à intégrer au projet pour en optimiser l'utilité et l'efficacité.

En particulier, en cohérence avec la stratégie d'axe définie avec Toulouse Métropole le SMTC est favorable au principe de création d'une halte supplémentaire à Lespinasse, support d'une logique de rabattement du trafic issu de l'A62 et de connexion des rives Est et Ouest de la Garonne.

* *
*

Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président
- Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants

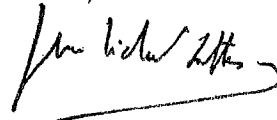
ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à prendre toute décision nécessaire à la transmission de cette délibération dans le cadre de la procédure d'enquête publique en cours.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

